

CES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES QUI DÉFRICHENT LA FORÊT

QUELQUES CHIFFRES



Mauvais exemple de gestion de l'hydraulique par une centrale installée à la place de la forêt !

Le massif forestier des Landes de Gascogne connaît depuis 2008 un intense déploiement spatial photovoltaïque au sol, faisant de ce territoire sylvicole la première région métropolitaine pour ce qui est des centrales photovoltaïques installées.

En Nouvelle-Aquitaine, selon les derniers chiffres de l'observatoire NAFU, entre 2015 et 2020, 305 hectares par an sont consacrés au photovoltaïque au sol correspondant à 3 264 ha, dont 65 % au détriment d'espaces forestiers : soit 198,25 ha par an.

Fin 2022, on compte 230 sites photovoltaïques au sol correspondant à environ 4 490 ha, et concernant le massif landais, 85 sites au total pour une surface d'environ 2 892 ha. Ces chiffres correspondent aux centrales installées et raccordées, c'est-à-dire en activité.

Les projets photovoltaïques continuent à se multiplier. On imagine encore le nombre de demandes d'autorisation de défrichement pour l'implantation

de centrales photovoltaïques qui ont été déposées aux DDT(M) depuis cette date. Par ailleurs, RTE et Enedis ont une obligation légale d'accompagner le développement régional des énergies renouvelables. Dès qu'une demande de raccordement d'un projet leur est transmise, ils sont tenus de prendre en compte ces demandes dans leurs documents de planification. Le dernier Schéma Régional de raccordement au Réseau des Energies renouvelables (S3REnr) de Nouvelle-Aquitaine prévoit que le

réseau électrique de la région pourra accueillir 13,6 gigawatts (GW) d'énergie renouvelables à l'horizon 2030 qui implique nécessairement des défrichements supplémentaires pour la création des liaisons électriques et le raccordement des centrales.

Ce sont ainsi des centaines d'hectares supplémentaires qui sont défrichés sans que ces surfaces ne soient comptabilisées dans les chiffres des centrales électriques.

LES EFFETS DE L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN FORÊT

L'installation de parcs photovoltaïques au cœur du massif forestier des Landes de Gascogne, identifié comme « réservoir de biodiversité » au sein des outils régionaux d'aménagement et de cohérence écologique, fait perdre de la surface forestière et donc d'habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales. Cependant, certains promoteurs ne craignent pas d'affirmer que sous les panneaux de ces centrales, la biodiversité serait plus riche et plus abondante.

Un article récent dans le journal Sud-Ouest relayait ainsi les propos mensongers d'un opérateur de centrales électriques qui n'assumait visiblement pas de défricher de

nombreux hectares. Mais personne n'est dupe et encore moins les forestiers. **Une forêt défrichée et remplacée par des panneaux solaires et des pylones de métal est une perte réelle de biodiversité.** Les rapports privés qui sont payés par ces énergéticiens ne sauraient raisonnablement convaincre du contraire.

Soyons plutôt conscients que pour les opérateurs de photovoltaïque, l'installation de panneaux en forêt coûte moins cher que sur les toits ou les parkings, et pour justifier ces économies et donc une meilleure rentabilité, l'aspect environnemental est utilisé sans scrupule.

Rappelons également que de telles implantations entraînent une

aggravation du risque feu de forêt sur le massif puisque le guide de doctrine opérationnelle de feux de forêt des services d'incendie et de secours (SIS) établit une hiérarchie des enjeux à protéger, en donnant d'abord la priorité aux personnes, puis aux biens et enfin à l'environnement.

En 2022, c'est en tout 105 hectares de forêt qui ont brûlé autour de la centrale de Magescq suite à l'incendie lié à des dysfonctionnements techniques de la centrale. En 2023, c'est suite à huit départs de feux provenant de la centrale photovoltaïque de Sainte-Hélène que le maire a été contraint de prendre un arrêté pour suspendre son activité.

Rappelons la position du Bureau et du Conseil d'Administration du Syndicat au sujet des centrales : NON au photovoltaïque à la place de la forêt et OUI au photovoltaïque sur des terrains déjà artificialisés (toitures, parkings, anciennes décharges...)